



Témoignage durant son vivant

Par Charles48

Bonjour,

Je viens vous demander conseil, est-ce que une personne peut laisser son témoignage durant son vivant pour que ce témoignage ensuite serve lors d'une procédure lorsqu'une plainte aura été déposée et que la personne risque de ne plus être de ce monde d'ici là ? Est-ce que ce témoignage aura une valeur ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce pour une procédure civile ou pénale ?

Par Charles48

Bonjour,

Pour le moment je n'en sais rien, mais les faits sont graves.

Par yapasdequoi

Le témoignage peut être fait à la police directement si les faits sont "graves" : délit ? crime ?

Par Isadore

Bonjour,

Si les faits sont graves, il n'est pas nécessaire d'attendre un dépôt de plainte. Comme l'indique Yapasdequoi, la personne peut se rendre directement à la police pour faire un signalement. Pour un crime ou un délit grave, la police ouvrira une enquête si le témoignage semble sérieux.